

*Allocations familiales*

cette motion ait été présentée par le député de Moncton, il s'agit là d'une tricherie tory de la pire espèce.

**M. Jones:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens seulement à signaler qu'il n'y a pas eu collusion entre moi-même et d'autres partis représentés à la Chambre. Je voudrais bien que le député rectifie ses propos.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Collette:** Nous savons ce qui est arrivé au député de Moncton en 1974. Il a voulu se joindre au parti tory mais n'y a pas réussi. Je suppose que cela n'a guère de rapport avec ce débat. Je constate qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure allouée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant épuisée. Peut-être la Chambre serait-elle d'accord pour que nous nous formions en comité plénier avant que la présidence dise qu'il est 6 heures.

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Ethier, reprend l'étude du bill C-10, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à établir un crédit d'impôt au titre des enfants et à modifier la loi sur les allocations familiales, présenté par M. Chrétien.

**Le vice-président adjoint:** Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures).

● (2002)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**Le vice-président:** A l'ordre. A 5 heures, nous examinons l'amendement à l'article 8.

**M. McGrath:** Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'amendement et ce faisant exposer brièvement notre attitude à ce sujet. Mon ami de Lambton-Kent a déjà parlé de la position prise par la Fraternité nationale des Indiens qu'inquiète le paiement d'une somme globale. Mon honorable ami de Churchill est absent aujourd'hui à cause du temps inclement mais il a longuement parlé de l'effet sociologique qu'aurait cette disposition sur les indigènes qui demeurent dans les réserves.

[M. Collette.]

L'Organisation nationale d'anti-pauvreté a déjà fait connaître son opinion au ministre. Voici ce qu'elle disait dans son communiqué du 7 novembre:

Si le crédit d'impôt remboursable est payé en un seul versement global, il se pourrait que les chèques des assistés sociaux aient à en souffrir, selon la façon dont chacune des provinces envisagera ce crédit d'impôt.

C'est là pour nous une préoccupation incessante étant donné surtout que seulement cinq provinces nous ont donné l'assurance qu'elles n'allaient pas en diminuer d'autant les chèques d'assistance sociale. L'Organisation ajoutait:

Il y a également une limite au montant d'argent que les assistés sociaux peuvent avoir dans leur compte en banque, de sorte que cela peut les empêcher d'épargner. Nous ignorons également quelle répercussion ce programme pourra avoir sur les programmes provinciaux, tel GAIN en Colombie-Britannique, ou sur le supplément de revenu garanti versé aux personnes âgées. Bien des personnes âgées touchent en effet des allocations familiales.

D'autres groupes ont exprimé leur inquiétude au sujet de cette disposition et des conséquences qu'elle aura probablement sur le plan social. L'Association des consommateurs du Canada, par exemple, recommande d'en étaler le paiement, non seulement pour des considérations liées à l'assistance sociale, mais parce que certains auront de grandes difficultés à utiliser à bon escient une aussi grosse somme. Le ministre devrait prendre en considération qu'un grand nombre de familles auxquelles on se propose de venir en aide grâce à cette mesure—environ 1.5 million sont concernées—ne produisent pas de déclaration d'impôt.

Nous avons observé des augmentations marquées des prix des aliments au cours de l'année. Le prix du pain va monter. La Commission de lutte contre l'inflation a récemment publié un rapport démontrant que les prix des aliments avaient augmenté de 15 p. 100 au cours de l'année passée. Nous avons observé les répercussions de la suppression du prix de soutien pour la poudre de lait écrémé. Le gouvernement se plaît à dire que le crédit d'impôt au titre des enfants qu'il propose va compenser pour tout cela. Je n'en ai aucun doute, mais le fait reste qu'il serait plus régulier et plus humanitaire d'en étaler le paiement.

● (2012)

Le ministre nous a elle-même dit aujourd'hui qu'elle envisagerait cette suggestion et surveillerait de près l'expérience de l'application du programme au cours de la première année. Ce dont le ministre ne tient assez compte, c'est que le bill entraînera une réduction du programme universel d'allocations familiales et, compte tenu de l'indexation, cela signifiera une réduction importante de \$8 à partir de janvier. C'est pourquoi les gagne-petit qui pourront se prévaloir des avantages de ce bill à la fin de l'année financière verront aussi diminuer le montant de leurs allocations familiales jusqu'à ce moment-là.

Il y a aussi, bien sûr, la question des escompteurs, question qui nous cause beaucoup d'inquiétude, même si la Chambre a adopté une mesure leur imposant un plafond. Il n'y a pas de doute qu'au cours de la première année, de toute façon, les escompteurs s'en donneront à cœur joie. Ils se jetteront sur les familles à faible revenu comme des vautours pour leur arracher les 15 p. 100 qu'ils peuvent maintenant exiger par suite du dégrèvement d'impôt.